



Comité technique Audio du 06 mai 2020

DI D'OCCITANIE : « LE 11 MAI NE SERA PAS LE GRAND JOUR »
NI LE GRAND SOIR !

Présents : le DI et les 3 DR, M.Mage (adjoint au DI), conseiller de prévention, ISST (2), médecin de prévention, psychologue du travail.
SNAD-CGT, CFDT, USD-FO, Solidaires, UNSA.

Après deux réunions audio (les 17 et 24 avril), un GT (le 30), nous étions conviés à un CTSD audio.

Un format plutôt pénible qui vous tient accroché au téléphone pendant... plus de six heures !

La CGT, suite au GT du 30, avait adressé au DI un certain nombre de points qu'elle souhaitait voir figurer dans le plan présenté ([lire ici](#)). Les documents de travail envoyés moins de 24 heures avant la réunion en faisaient peu compte.

De fait, notre DI, même sur le départ, ne prendra pas le risque de se singulariser de quelque manière que ce soit : fût-ce pour améliorer la sécurité des agents en même temps que le fonctionnement de ses services et la qualité du dialogue social.

Un défaut auquel nous sommes désormais habitués ! D'où notre [déclaration préalable](#).

Cela le DI l'a encore confirmé en ouverture de séance : il fera une application des mesures nationales et rien ne dérogera aux prescriptions de la médecine de prévention et aux mesures nationales. Il n'y aura aucune reprise de présentiel dans les services si toutes les conditions de sécurité ne sont pas réunies.

Réponses obtenues

Garde d'enfant : ASA ou télétravail selon le choix de l'agent. A priori pas de changement dans la manière d'apprécier les positions statutaires. Cela au moins jusqu'au 2 juin, date à partir de laquelle un justificatif de fermeture de l'établissement scolaire sera exigé.

Agents « à risque » : dispositif inchangé. C'est la médecine de prévention qui jugera.

Collègues qui ont un environnement familial "à risque" : Ils sont renvoyés par les médecins de prévention vers la RH, avec une production de certificats médicaux concernant la personne affectée (conjoint, enfant...)

Les transports : comme c'est le télétravail qui est privilégié, selon le DI il n'y aura pas de problème pour le stationnement. Et concernant le problème des transports, les instructions nationales seront appliquées.

Les locaux communs : Dans la mesure du possible, il faut utiliser des équipements individuels plutôt que collectifs pour éviter les contaminations par contacts (par exemple utiliser sa propre bouteille plutôt que la fontaine à eau mise à disposition, laisser les portes ouvertes pour ne pas avoir à toucher les poignées de portes...)

Hygiène commune : Il faut éviter au maximum tous les points contacts donc tous les appareils communs (distributeurs de boissons, etc.)

Il a été rappelé qu'il est préférable de se laver, dégraisser les mains au savon moussant que de désinfecter (utilisation du gel hydroalcoolique) qui sur le long terme va créer une résistance du virus.

Les masques : ils seront mis à disposition pour la douane en préfecture à partir de demain et vendredi. Ce seront **des masques chirurgicaux** qui seront distribués par les préfectures.

Pour résumer, ces masques chirurgicaux, de même que les masques grand public, ne seront pas des équipements de protection individuelle. Mais uniquement des équipements de prévention en complément des gestes barrières. A ce titre le médecin de prévention rappelle aux fumeurs de se laver les mains avant de fumer !

Les visières : une commande de 60 sur la DR de Perpignan et une commande de 50 sur les DR de Montpellier et Toulouse. Ces commandes sont faites à titre d'expérimentation, dans l'attente d'une doctrine nationale.

Le médecin de prévention précise que cela ne protège pas les voies respiratoires. Il peut répondre à quelques cas (port de barbe ou moustache) qui altèrent l'efficacité du masque. La visière doit être associée au port d'un masque.

L'ISST confirme que sur la DR de Perpignan le choix a été fait pour expérimentation pour les porteurs de barbe qui doivent être extrêmement vigilants dans la mise en place des masques.

Dans un bureau tout seul on n'a pas besoin de masque ou visière.

En Occitanie l'encadrement sera attentif à ce que la reprise en présentiel se fasse progressivement et en fonction de la capacité d'accueil des locaux pour maintenir les distances physiques.

Le plexiglas : Des plaques de plexiglas seront installées sur tous les sites de la DI qui seront amenés à recevoir du public. Mais peut-être pas d'ici lundi. Le port du masque n'est nécessaire que si les mesures de distanciation ne sont pas applicables.

Les climatisations : elles ne seront pas remises en route tant que les vérifications n'auront pas été faites. Pour les locaux qui sont partagés (aéroports par exemple) des discussions sont en cours depuis une semaine.

Pour les véhicules, il faut aérer l'habitacle en ouvrant les fenêtres et ne pas mettre en marche la recirculation de l'air.

Agents Berkani : La DG a donné la possibilité de faire des avenants pour augmenter le volume horaire pour une période temporaire.

La DI est en attente des remontées des chefs de services qui doivent interroger les collègues Berkani pour faire connaître les sites qui auront besoin de ces avenants.

Tickets restaurant : ATTENTION !! Il n'est pas exclu que les tickets du mois d'avril et de mai soient prélevés en une seule fois, selon la quotité saisissable.

FP sécurité : Une demande va être adressée à la DG pour associer les moniteurs à la réflexion sur un module intégrant les distanciations physiques. Attention que ce soit un dispositif cadré et pas à la sauce de chacun. La priorité est à la distanciation.

Les vacances : elles vont être organisées en collaboration avec les chefs d'unités, tout va être fait pour qu'il n'y ait pas de croisement dans les vestiaires, à Perpignan par exemple les collègues finiront à 12h45 pour qu'il y ait le quart d'heure de battement. A Toulouse, pour cloisonner les équipes, le nettoyage des véhicules serait assuré par les chauffeurs de la montante le temps que l'équipe descendante se change et quitte les vestiaires. Pour Montpellier c'est en cours de calage.

Précision pour les masques (ISST)
Pour les particules de 0,6 microns (taille du virus) :

- masque FFP1 : protection 80%
- FFP2 : protection 94 %
- FFP3 : protection 99 %

Dans tous les cas, les ASA pour baisse d'activité (MDC) seront amenées à disparaître. Les brigades dont l'activité tarde à reprendre seront redéployées sur des missions LCF (contrôle routier, tri postal...). Les courants de fraude (stupés, tabacs, argent) sont dans les starting-blocks ! L'objectif est de limiter la diffusion massive de marchandises illicites.

Dans un premier temps, l'objectif est d'éviter les gros rassemblements notamment dans les vestiaires, la salle d'armement... L'objectif de 12 agents/jour comprend l'encadrement présent sur site (CSDS, CSDSA, Secrétaire...)

Pour les DR de Perpignan et Montpellier, sauf opération spécifique, il n'y aura pas de déploiement du HK avant septembre. Il faut une véritable réflexion avec les officiers de tir.

La badgeuse : les plages « horaire fixe » ne concernent que les sites équipés de badgeuse. Bien entendu elle ne sera plus d'actualité le temps de la crise. Le mot d'ordre étant compréhension et adaptation.

Des plans de Reprise d'Activité régionaux services par services vont être établis, mais ils ne seront pas communiqués aux organisations syndicales. REFUS catégorique !!

Résolution

Le déficit de concertation avec les organisations syndicales, le déconfinement à marche forcée sans indications claires pour les collègues à ce stade, avec un fonctionnement un peu hypocrite (soi-disant en AG-CO personne n'est en présentiel, dans la réalité, il y a pas mal de retours informels au bureau), l'absence à ce stade de livraison des EPI, de ménage, de vérification des ventilations, l'absence d'un véritable plan de prévention concret nous a conduits à proposer la résolution qui suit :

Nous exigeons :

1°/ d'être véritablement associés en amont à l'élaboration de ce Plan de Reprise d'Activité et, dans cette logique, l'intégration des points d'amélioration qui vous ont été adressés par courrier en temps utile par diverses OS ;

2°/ que ce plan, qui pour l'heure n'est qu'une déclaration de bonnes intentions, présente des **mesures concrètes et pratiques** devant être mises en œuvre dans tous les services douaniers de l'interrégion et soit assorti d'une déclinaison détaillée direction par direction et service par service ;

3°/ Que cet ensemble constitue **un véritable plan de prévention** en donnant priorité aux mesures collectives sur les mesures individuelles et en ne déplaçant pas les risques ;

4°/ Que la présentation de ces plans soit faite dans **les CHSCT compétents** pour validation voire enrichissement des mesures de présentation service par service ;

5°/ Que dans l'attente, et conformément aux déclarations du ministre et du secrétariat général à l'occasion du CSHCTM, « **le télétravail soit maintenu, partout où cela est possible, au moins dans les trois prochaines semaines** ».

6°/ Que partout où le présentiel sera nécessaire, celui-ci n'intervienne pas tant que :

- Le nettoyage ou la désinfection des locaux conformément à l'avis du Haut conseil de la santé publique décliné par les prescriptions de la médecine de prévention du ministère soit effectué avant tout retour en présentiel du personnel dans le cadre PRA ;
- La vérification et l'entretien des climatisations n'a pas été effectué ;
- Toutes les informations, affichages, marquages et travaux n'auront pas été effectivement réalisés ;
- Tous les EPI et produits d'entretien n'aient pas été effectivement livrés.

Conclusion

Si toutes les conditions de reprise (nettoyage des locaux, aménagement des postes d'accueil du public, présence des EPI, ...) ne sont pas réunies, la situation ne bouge pas !!!

Situation du 6 mai 2020

Nombre d'agents physiquement présents dans les services	188
Nombre total d'agents en autorisation spéciale d'absence (ASA)	360
Nombre total d'agents en télétravail	340
Nombre total d'agents OP/CO AG en quatorzaine	0
Nombre total d'agents SU en quatorzaine	0
Nombre total d'agents OP/CO AG maintenus à domicile pour cause de traitement lourd ou pathologie lourde (fragilité)	19
Nombre total d'agents SU maintenus à domicile pour cause de traitement lourd ou pathologie lourde (fragilité)	15
Nombre total d'agents OP/CO AG malades du coronavirus (confirmés par test ou non)	0
Nombre total d'agents SU malades du coronavirus (confirmé par test ou non)	0
Nombre d'agents SU en ASA pour cause de baisse d'activité	229

Nous constatons depuis un certain temps une augmentation du nombre d'agents en présentiel qui s'expliquerait par une adaptation des effectifs à l'augmentation des flux routiers (-70% au début du confinement -20% actuellement) et par la fin des quatorzaines.

Prochaine réunion audio :

Vendredi 15 mai

Epilogue

Réunion du 07 mai à la DG : La consultation des CHSCT locaux devrait être ajoutée dans le PRA notamment sur évaluation des risques.
N'hésitez pas à nous contacter si un retour dans votre service se profile dès le 11 sans que tous les prérequis soient remplis !

Contacts pour en savoir plus

Laurence Grange - Julien Estrampes - Agnès Ragaru

Contacts

[ICI](#)

Ou sur le site

[ICI](#)

DI et DR de Montpellier : Nadia DUCOS

(nadia.ducos@douane.finances.gouv.fr)

DR Toulouse et DNSCE : Gérard ROGET, Bureau de Douane, 4 avenue de la Saudrune, parc d'activités du Bois Vert, 31 122 Portet sur Garonne
(gerard.roget@douane.finances.gouv.fr)

DR de Perpignan :

Noël CHANUDET, BSI PERPIGNAN, 3 avenue de Rome, 66031 Perpignan
(noel.chanudet@douane.finances.gouv.fr) ;

Linda SAGUE, BSI LE PERTHUS, Plateforme autoroutière, 66480 Le Perthus
(linda.thuillier@douane.finances.gouv.fr)

